

## QUI CONTRÔLE LE PASS SANITAIRE ?

- Le contrôle avant match est effectué par le référent covid ou un membre de l'équipe covid de l'équipe « recevant »
  - En aucun cas : l'arbitre ne contrôle les pass sanitaires.
- Seules les personnes ayant une mission essentielle à la rencontre munies du pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la zone vestiaires
- Toutes les personnes circulant dans la zone vestiaires doivent être munies du pass sanitaire et porter un masque

Pour les stades ayant une seule entrée : Le contrôle se fait à l'entrée du Stade.

Pas de Pass Sanitaire = Pas d'entrée dans le stade

## Protocole d'organisation des rencontres régionales et départementales

### Le Pass sanitaire, c'est quoi ?

- A ttestation de vaccination complète
- T est PCR ou antigénique de moins de 72h
- Test RT PCR POSITIF Plus de 15j et moins 6 mois
- Certificat de contre indication à la vaccination
- Auto test validé par un professionnel de santé.

Le contrôle du Pass sanitaire se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Le contrôle est effectué par le Référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.

### Le port du masque

Les collectivités locales ou autorités préfectorales, en fonction de la situation sanitaire locale, peuvent être amenées à imposer le port du masque.

Les animations d'avant match, à la mi temps et d'après match, sont à proscrire.

Les Protocoles d'avant match sont interdits.

### Les acteurs de la rencontre

(Arbitres Dirigeants Joueurs )

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone vestiaires.

Délégués - Observateurs : Pass sanitaire obligatoire et port du masque.

### Les spectateurs

Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs.

Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire

### Buvette Restauration

Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles de base applicables aux bars ( pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci dessous :

1. A partir de **4 nouveaux cas positifs** de joueuses/ joueurs **sur 7 jours glissants** (en championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs) ;
2. L'ARS impose un **isolement de l'équipe** pour 7 jours.

**Coupe de France** : aucun report autorisé. L'équipe est sortie de la compétition. Les commissions de gestion des compétitions ont compétence pour juger des reports sur présentation des documents officiels. ■

Ces informations sont une synthèse du protocole que vous pouvez retrouver dans son ensemble à partir du QR code suivant :

